



# COMMUNIQUE DE PRESSE

*CGT Educ'action des Bouches du Rhône*

*23 Bd Charles Nédelec -13003 Marseille*

*Tél. 04 91 62 74 30*

Site Internet : [cgteducaix.ouvaton.org](http://cgteducaix.ouvaton.org)

E mail : [sdencgt13@wanadoo](mailto:sdencgt13@wanadoo)

Contact Presse : Emmanuel Arvois - Tel : 06 14 83 01 97

## **Audience intersyndicale: le représentant du Préfet confirme le non-renouvellement de plus de 200 agents employés en CUI par la DSDEN 13 !**

Mercredi 12 juillet une intersyndicale CGT-FO-FSU-UNSA a été reçue par le Secrétaire Général de la Préfecture, accompagné du Secrétaire Général de la DSDEN 13 et la directrice adjointe de la DIRECCT.

Les représentants syndicaux ont remis la pétition initiée début juillet portant 3132 signatures. Il s'agissait d'exprimer notre refus qu'il soit mis fin aux contrats de plus de 200 Aides administratifs à la Direction d'Ecole (AADE) dont le contrat précaire (CUI) est arrivé à échéance le 30 juin dernier.

L'intersyndicale a dénoncé également la brutalité avec laquelle cette annonce a été faite aux personnels concernés qui sont restés plusieurs jours sans interlocuteurs et sans informations précises.

Le représentant du Préfet de son côté a confirmé le non renouvellement de 200 contrats d'AADE et EVS (employés dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré) à compter du 1<sup>er</sup> juillet, une vingtaine d'autres contrats devant être également interrompus au 1<sup>er</sup> août. Seuls les CUI employés comme AVS (chargés de la prise en charge des élèves en situation de handicap) pourront prétendre à un éventuel renouvellement.

Par ailleurs l'incertitude règne sur le sort de 21 agents employés en CUI soit par la DSDEN, soit par les établissements mutualisateurs ou les secrétariats d'IEN et dédiés à la gestion des AVS. Pour eux la décision n'est pas encore prise. La DSDEN a demandé le renouvellement de leur contrat mais le représentant du préfet a indiqué qu'il n'était pas acquis. En tout état de cause leur contrat pourrait être interrompu à compter du 1<sup>er</sup> juillet, pour être éventuellement, mais sans certitude à l'heure actuelle, renouvelés à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Nous avons exigé que si la décision les concernant n'intervenait pas immédiatement, ces agents puissent faire valoir leur droit au chômage à compter du 1<sup>er</sup> juillet et en attendant un éventuel renouvellement en septembre.

Ainsi ce sont près de 250 agents en CUI qui pourraient se retrouver au chômage au cours de l'été. A cette heure aucune assurance sur leur réemploi, même à compter de septembre, ne nous est donnée. Au contraire, le représentant du Préfet a indiqué que cette décision de non renouvellement était nationale, qu'elle émanait du gouvernement et entrait dans le cadre des coupes budgétaires décidées par Gérald Darmanin, ministre des Comptes Publics. Cette coupe a

abouti à ce que seuls les CUI de salariés employés comme AVS puissent être renouvelés. Ainsi le gouvernement réalise des économies budgétaires sur le dos des personnels précaires et au détriment des écoles, tout en maintenant ses promesses fiscales aux plus riches (suppression de l'ISF...).

Pour la CGT c'est totalement inacceptable ! Des salariés remplissant des missions essentielles sont traités comme des variables d'ajustement budgétaires. Rappelons que les CUI sont majoritairement des femmes, souvent des mères isolées, que nombreux sont celles et ceux qui ont dépassé 50 ans ou qui bénéficient d'une reconnaissance comme travailleur handicapé, et qu'en tout état de cause, ce sont toutes et tous des salarié-e-s en situation de précarité et dont le CUI vise à l'insertion professionnelle. A l'occasion de cette audience nous avons rappelé que cette situation était la conséquence du recours à l'emploi précaire pour pourvoir à des missions correspondant à des besoins pérennes et qui devraient donner lieu à des emplois de fonctionnaires titulaires ou a minima de contractuels en CDI. Nous avons également souligné les carences de fonctionnement et la surcharge que cela allait impliquer pour les directions d'écoles concernées.

Dans tous les cas il ne faut pas en rester là. Nous avons convenu avec les autres organisations syndicales de nous retrouver à la fin du mois d'août pour faire le point sur la situation des personnels employés en CUI comme AADE et sur d'autres missions et engager au plus tôt une mobilisation pour leur réemploi.

Dans cette action tous les personnels de l'éducation, titulaires ou non, devront prendre leur place.

**La CGT Educ'action des Bouches du Rhône, le 12 juillet 2017**